

Compte rendu réunion mairie du 24/11/2020

SECURITE ROUTIERE ET PARKING aux abords de l'école Ste Marie

En présence de :

Madame KUHN – Adjointe à l'Education

Monsieur SALIN – Directeur de l'Action Educative

Monsieur CASTERAN – Directeur des services à la proximité

Monsieur SUSAGNA – Chef de la police municipale

Monsieur DAVID – Chef d'établissement Ste Marie

Monsieur GOUDALLE – Membre CA APEL Ste Marie

Marie-Hélène DESPRES – Présidente APEL Ste Marie

Dans un premier temps, nous avons expliqué et rappelé les difficultés à se garer aux abords de l'école et la dangerosité de la rue Jacques Prévert de par le manque de places de parking (les trottoirs sont occupés par les voitures) et de par la vitesse excessivement importante de certains automobilistes. De plus, nous avons évoqué l'impossibilité pour les cyclistes de venir sereinement jusqu'à l'école étant donné qu'il n'y a pas de pistes jusqu'à celle-ci.

Monsieur CASTERAN nous informe que les pistes cyclables seront faites avenue du Chut (de la mairie jusqu'à JEEP) en 2021 et que pendant l'été 2021, les aménagements seront prolongés avenue du Chut au-dessus de la rocade jusqu'au rondpoint de la rue Volta. En revanche, les aménagements rue de Castelnau ne sont pas encore prévus. Les aménagements coutent cher et ils sont faits petit à petit ...

Monsieur David avait identifié une zone potentiellement aménageable au bout de la rue de Castelnau, à droite en allant vers JEEP. Monsieur CASTERAN a également étudié cette parcelle. Il s'agirait d'un aménagement sous contraintes pour deux raisons :

- Présence d'un fossé : il faudrait le buser
- La parcelle est sous le niveau du trottoir actuel : il faudrait donc remblayer et bien évidemment se poserait alors la question des eaux de ruissèlements pour les maisons « en contre bas ».

C'est donc un projet complexe dont la faisabilité et le chiffrage serait fait début 2021. Mais nous ne savons dans quel délai ce projet serait, s'il l'est, réalisable ! Le seul point positif est que la parcelle appartient à Bordeaux Métropole et la mairie n'a pas besoin de l'acheter !!

Nous avons parlé du Parc du Renard et de ses alentours. La parcelle devant l'école a été déclarée d'utilité publique et une procédure est en cours pour que la mairie puisse l'acheter sous 2-3 ans. C'est une zone naturelle et de toute façon toutes les personnes présentes se refusent à transformer cet espace vert en parking !

Enfin le « cas » de la rue Jacques Prévert est abordé. La police municipale n'est pas habilitée et équipée pour y faire des contrôles de vitesse et dresser des PV. Nous demandons à ce que la police nationale soit alertée.

Il est impossible d'installer des ralentisseurs sur cette rue – ou du moins aux abords de l'école – car de tels dispositifs ne peuvent pas être installés à moins de 50 mètres d'une courbe. Or il y a justement deux virages de part et d'autre de l'entrée de l'école. Ce qui fait que de tels dispositifs seraient tellement loin de l'école que finalement les véhicules pourraient potentiellement avoir réaccélééré. Nous émettons l'hypothèse de l'utilité d'un feu tricolore pour sécuriser le passage clouté provisoire. Mais il est bel et bien provisoire car son emplacement est contraire aux règles de la sécurité routière car situé devant des sorties potentielles de véhicules.

Pour ce qui est de la présence de la police municipale, on nous a répondu qu'elle ne pouvait pas être tous les jours aux abords de l'école. Il y a d'autres écoles à sécuriser à Mérignac, et des agents ont été agressés oralement, à la limite de l'outrage, par des parents de l'école ... ce qui ne les encourage pas à venir plus souvent.

Les personnes de la mairie nous incitent à trouver nous-mêmes des solutions alternatives aux voitures pour ne plus avoir de problème de stationnement !!! Ils nous proposent covoiturage, triporteur, ...

De plus elles nous suggèrent de décaler les heures d'arrivée dans les classes, de rouvrir la garderie du matin comme c'est le cas dans toutes les écoles de Mérignac et de remettre en place le dépose-minute si nous installons des blocs de béton anti-intrusion sur notre parking. La mairie pourrait nous fournir ces blocs de béton. Monsieur DAVID nous informe que des devis sont en cours pour modifier la clôture interne de l'école (entre parking et école) pour la rendre plus efficace à 2 mètres de hauteur. Nous devons reparler de tout ça avec Monsieur DAVID.

En conclusion, Madame KUHN résume :

- Projet parking en cours pour 2021
- Etude de l'installation provisoire de feu tricolore rue J Prévert
- L'école étudie les heures décalées et le dépose minute voiture
- Les parents doivent respecter les forces de l'ordre municipales
- La police municipale est présente aux abords de l'école pour faire respecter l'ordre et la circulation
- La police nationale va être sollicitée

*Marie-Hélène DESPRES
Présidente APEL Ste Marie*